La COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication) rassemble 21 fédérations, dont la FNCTA, œuvrant dans l'ensemble des champs des pratiques artistiques et culturelles. La COFAC permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles.

A ce titre, d'une part, la COFAC a contribué à la consultation sur l'éducation artistique et culturelle (EAC) lancée par le Ministère de la Culture et de la Communication. La COFAC réalise un état des lieux des propositions d'EAC. Elle élabore une pensée collective et fait des propositions qui participent à la construction d'une politique publique de l'EAC pour tous et pour tous les temps d'un parcours de vie.

D'autre part, la COFAC a également réalisé un guide qui fait le point sur les textes juridiques ayant une incidence sur les pratiques des amateurs (décret de 53, code du travail, code du commerce, etc.). Ce document présente également des situations concrètes de son application ainsi que des propositions d'évolution.

En partenariat avec Juris Editions, ce guide publié en juin 2013 sera présenté lors de l'Université d'été de la COFAC, le 12 juillet au Centre des Congrès du Palais des Papes en Avignon.

Université d'été de la COFAC

12 juillet 2013

Centre des Congrès du Palais des Papes en Avignon
Salle Cubiculaire

La COFAC présente ses travaux sur la législation sur les pratiques des amateurs et l'éducation artistique et culturelle

Des représentants de la FNCTA et le président fédéral interviendront dans les tables rondes.

Programme de la journée :

8h45 :
Accueil de participants, café

9h45 - 10h45 :
Table ronde -1
Le parcours d'éducation artistique et culturelle, un enjeu de co-construction politique sur les territoires

11h00 – 12h :
Table ronde -2
Les parcours d'éducation artistique et culturelle, un enjeu de complémentarité entre trois piliers : pratique, enseignement et rencontre des œuvres

12h-14h :
pause-déjeuner

14h15-17h :
La législation sur les amateurs et les bénévoles dans le spectacle vivant avec la présentation du guide publié par la COFAC en partenariat avec *Juriséditions : « Pratiques en amateur ».*

- Présentation du guide
- Points de frottements
- Retours réseau, remontées de difficultés réseaux par rapport aux pratiques en amateur
- Discussion